



# Montauban infos

N° 23 Janvier à Décembre 2023 - Journal d'informations municipales



# LE MOT DU MAIRE



Nous y voilà! L'année 2024 a débuté, mais rien de neuf à l'horizon serait-on tentés de dire.

Le conflit Russo-ukrainien s'est bien enlisé à l'approche de la période de dégel et de boue, la fameuse « Raspoutitsa ».

On ne voit pas le bout du tunnel, peut-être devrais-je dire, des tunnels, dans la guerre Israélo-palestinienne. Les tensions sont de plus en plus vives entre les deux Corées et aux Etats-Unis les, peut-être, plus célèbres octogénaires de la planète se livrent une bataille sans merci dans un pays désunis.

Si l'on ajoute à cela, l'inflation, les difficultés grandissantes de nos concitoyens pour se nourrir, se chauffer, se soigner, le mouvement social des agriculteurs, **STOP!**

Avons-nous une quelconque raison de nous réjouir?  
D'espérer?

La réponse pourrait-être oui. En tous cas, localement.

Après divers déboires, ça y est, le nouveau pont de Ravi est en service, la Crémaillère Express transporte skieurs et visiteurs entre Luchon et Superbagnères. Les Thermes sont entrain de se refaire une santé. Le train devrait, d'ici la fin d'année ou début d'année prochaine, sillonner à nouveau notre vallée.

Alors oui, il faut y croire, positivons.

*Je souhaite à chacune et  
chacun d'entre vous le meilleur  
pour 2024.  
Très sincèrement*

## Infos mairie

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi de 08h à 12h

Mardi de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 18h

M. le Maire reçoit sur rendez-vous, contacter le secrétariat.

Contact mairie:

05.61.79.04.39

[accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr](mailto:accueil@mairie-montauban-de-luchon.fr)

[www.mairie-montauban-de-luchon.fr](http://www.mairie-montauban-de-luchon.fr)

4, rue Cargue 31110 Montauban de Luchon



## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

**Directeur de la publication:** Claude CAU

**Comité de rédaction et relecture:** Claude CAU, Isabelle AUFRERE, Patrick BOILEAU, Lydie JALBAUD

**Conception, graphisme et mise en page:** Claude CAU

**Photos:** Claude CAU (sauf mention contraire)

**Impression:** Imprimerie FABBRO sur papier recyclé certifié PEFC pour la protection durable de nos forêts.

Tirage à 400 exemplaires. Dépôt légal à parution janvier 2024



# JOURNÉE CITOYENNE

Retour sur la journée citoyenne du 21 octobre 2023.

Comme tous les ans une trentaine de personnes s'est retrouvée pour participer à la journée citoyenne.

Il s'agit d'un moment d'échange intergénérationnel puisque la plus jeune participante avait 6ans et la plus expérimentée 76ans.

Au-delà de ces moments d'échange et de partage, se sont aussi divers travaux qui ont été réalisés. De l'entretien des bassins à la réalisation de plantations en passant par des travaux de peintures il y en avait pour tout le monde.

Bien entendu comme à chaque fois et cela fait partie intégrante de la journée, les participants se sont retrouvés autour d'un repas commun préparé par Hélène et ses aides Isabelle et Laurence.



*Merci à toutes et tous*



# PORTRAITS D'ICI

Le 06 octobre 2023, l'équipe de la compagnie « La Bouillonnante » s'est installée une semaine dans notre village.

La « Bouillonnante » est une compagnie de spectacles vivants basée à AIX EN PROVENCE et elle est intervenue à Montauban de Luchon dans le cadre des Pronomades.

Durant une semaine l'équipe a tourné dans le village et procédé à différentes interviews d'habitants. Ce travail a conduit à la réalisation d'une balade sonore.

Le 14 octobre se sont donc environ 90 personnes qui ont déambulé dans le village casque audio vissé sur la tête.



Photo: Justine IMPAGLIAZZO



Photo: Justine IMPAGLIAZZO

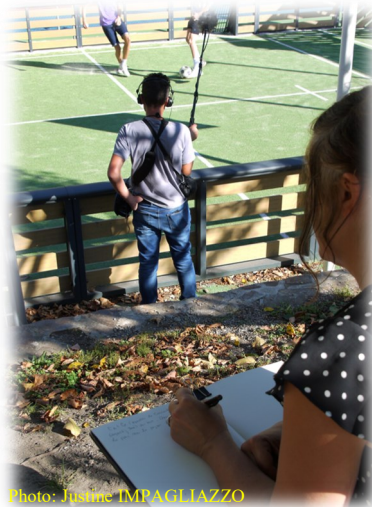


Photo: Justine IMPAGLIAZZO

La balade dure environ 50 minutes. Elle est toujours réalisable avec un smartphone, il suffit de télécharger la sortie en scannant le QR code ci-dessous.

Vous pouvez, bien entendu en faire profiter vos amis, familles ou locataires.



## SERVICE



Décla Loc', un nouveau service pour les loueurs, de chambres d'hôtes, meublés et gîtes.

La déclaration de chambres d'hôtes, meublés de tourisme et gîtes (classés ou non) doit, **OBLIGATOIREMENT**, faire l'objet d'une déclaration en mairie au moyen du formulaire Cerfa n° 140041345.

Désormais cette déclaration doit être faite en ligne via la plateforme Décla Loc'. Les avantages pour le déclarant sont:

- \* Déclaration possible 24h/24 été 7J/7, plus de déplacement ni d'attente
- \* Disposition d'un tableau de bord pour visualiser les déclarations, en déposer de nouvelles ou déclarer une cessation d'activité
- \* Contacter le territoire par formulaire.

Les week-ends et vacances scolaires, des navettes gratuites sont mises en place par Haute-Garonne Montagne pour accéder à la télécabine et ainsi éviter les problèmes de circulation et de stationnement.

Le point d'arrêt pour Montauban de Luchon se situe devant la salle communale aux 4 chemins (Un panneau signale l'arrêt). La navette circule dans le sens Saint-Mamet—Montauban.

N'hésitez pas à informer vos parents, amis, locataires.



# CONCOURS MAISONS FLEURIES

Même si ce n'est pas toujours facile, avoir un village le mieux entretenu et fleuri possible est notre objectif.

La collectivité fait des efforts pour le fleurissement, mais ces efforts sans ceux des habitants seraient mis à mal. Quoi de plus agréable que de se promener dans les rues et voir des fleurs et plantes sur l'espace public, mais aussi chez les particuliers, que se soit sur les balcons, dans les cours ou un parc.

C'est pour cette raison que ce petit concours communal a été mis en place il y a maintenant 3ans.

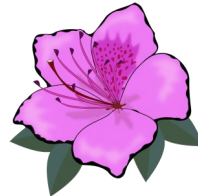
Pour 2023 le jury a arrêté les résultats suivants:

Catégorie « Maison avec Parc »

1<sup>er</sup> Prix M et Mme DAVY, Route de Bonnegarde

2<sup>ème</sup> Prix M et Mme BAYLE, Cours Lapeyrouse

3<sup>ème</sup> Prix M et Mme SABATHE 1 Chemin de Subré Carrère



Catégorie « Maison avec petit jardin »

1<sup>er</sup> Prix M et Mme LORENZI, Route de Bonnegarde

2<sup>ème</sup> Prix Mme ETCHEVERRY, Rue de Langlade

3<sup>ème</sup> Prix Mme ESCOUROLLE, rue des Charmilles



Catégorie « Maison avec balcon, terrasse, cour et jardin »

1<sup>er</sup> Prix Mme OUSSET, rue du Caillaouris

2<sup>ème</sup> Prix M et Mme GAYS, Cours Lapeyrouse

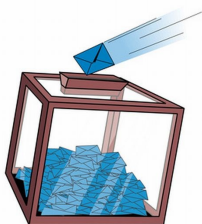
3<sup>ème</sup> Prix M et Mme BASELGA, rue de Langlade



Comme toujours les choix sont difficiles. Si des personnes sont intéressées pour rejoindre le jury merci de vous signaler au secrétariat de la mairie.



# ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Cette année 2024 sera une année électorale.

En effet les élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024.

**Pour la France se sera le dimanche 9 juin 2024.**



## LA FORÊT

Notre forêt est le patrimoine de la commune et aussi une importante source de revenu pour la collectivité.

Il est donc particulièrement important de l'entretenir et d'assurer son renouvellement et par là même sa pérennité.

Un programme d'entretien et de plantation a été programmé avec l'Office National des Forêt. Ce programme est d'ailleurs, subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 50%.

La convention pastorale qui nous lie avec le Groupement Pastoral de Herran va être refaite pour coller à une nouvelle réglementation. Les bêtes n'auront plus accès à certaines parcelles qui doivent être replantées. Il est important de mener de front l'intérêt de la forêt et le pastoralisme.

Merci au groupement pastoral d'avoir joué le jeu, les discussions s'étant déroulées dans une parfaite compréhension des uns et des autres.



## TRAVAUX DE L'ÉGLISE



Les lourdeurs administratives étant ce qu'elles sont, ajoutées à la complexité et ampleur des travaux à réaliser, nous n'avons pu démarrer ces derniers en 2023.

Nous espérons, bien entendu, un soutien financier conséquent de l'Etat. Les coûts liés à l'échafaudage qui sera nécessaire, nous font opter pour une seule tranche de travaux.

En effet, rien qu'en installation de chantier et échafaudage le coût prévisionnel est de 48000€ HT et un échafaudage similaire serait nécessaire pour chaque tranche de travaux.

Les travaux reprendront de très nombreux désordres (reprises d'ouvrages en pierre, support de la statue du clocher, corniches, couverture, voûte de la sacristie etc...)

L'estimation faite par le cabinet d'architecte s'élève à 520 032€ TTC somme à laquelle il faut ajouter les honoraires du cabinet d'architecte, du bureau d'étude et de la mission SPS, ce qui amène à un montant total de l'opération de 603 237,12€.

Il s'agit d'une très lourde dépense, mais elle fait partie de l'entretien de nos bâtiments. Elle est devenue inévitable, d'autant que les peintures intérieures entièrement refaites et qui avaient, à l'époque, représentées elles aussi un coût certain, se dégradent en raison des infiltrations.

## L'ASSAINISSEMENT

Les travaux pour la réalisation de l'assainissement sont au point mort. En effet, Réseau 31, à qui la commune a délégué sa compétence en matière d'eau et assainissement, attend la décision du Tribunal Administratif dans le cadre du litige qui l'oppose à la commune de Saint-Mamet.

Juste pour rappel, l'assainissement existant sur notre village rejoint la station d'épuration à Luchon via le réseau de Saint-Mamet. A l'échéance de la convention, le Maire de Saint-Mamet s'est opposé à son renouvellement et ne souhaite plus que son réseau soit utilisé par Réseau 31.

Si le Tribunal Administratif lui donnait raison, cela impliquerait la création d'un réseau pour rejoindre directement Luchon. Réseau 31 attend donc le résultat, car le budget initialement prévu pour l'assainissement dans le vieux village, serait utilisé pour créer ce nouveau réseau.

Le 1er janvier 2026 les communes perdront de droit la compétence « Eau et Assainissement » au profit des communautés de communes. Va-t-on devoir attendre cette échéance pour enfin avancer sur le sujet?



## POOL ROUTIER



Dans le cadre de son Pool routier, des travaux de voiries ont été réalisés par la CCPHG. Ainsi ont été entièrement refaites en enrobé, les rues du Sescas, du Gourg, de Pradetto et le chemin de la pradette.

La récupération du réseau pluvial en bordure de la RD 27 a été réalisée. Cette eau en partie canalisée se répandait ensuite sur des propriétés privées.

Nous vous rappelons que les travaux de pool routier sont réalisés sur des voies qui ne seront pas touchées par la réalisation de l'assainissement.



## ENTRETIEN VILLAGE

Notre village est étendu et nous nous efforçons au maximum d'un entretien régulier. Nous renouvelerons pour 2024 un temps plein supplémentaire sur les 6 mois du 15 avril au 15 octobre afin de porter l'effectif des agents techniques à 2,5 ETP ce qui est un minimum.

Une convention a été passée avec la ville de Bagnères de Luchon pour l'entretien de l'avenue du Bois Chantant. Notre commune est propriétaire d'un terrain utilisé par le golf. La ville de Luchon loue les terrains utilisés par celui-ci. Il a donc été convenu qu'en compensation de la mise à disposition de cette parcelle, la ville de Luchon passera 1 fois par mois la balayeuse entre le Pont de la Pique et le carrefour des 4 chemins.

# TRAVAUX

## Isolation de la garderie.

Pour 2023 nous avons prévu de réaliser l'isolation de la garderie. Le but était double, améliorer le confort de enfants et du personnel, tant en période de froid qu'en période de forte chaleur, mais aussi et surtout pour réaliser des économies d'énergie. La garderie est une vraie passoire thermique.

Alors que la demande de subvention était faite, les services de l'état nous ont proposé de passer via l'enveloppe « Fond vert » nouvellement créée et à utiliser en priorité.

Nous avons accepté et mal nous en a prit. Il nous a fallu tout d'abord faire réaliser un audit thermique, le DPE ne suffisant plus. C'est ensuite l'ensemble du bâtiment Mairie qui est pris en charge avec un minimum de travaux obligatoires.

Les montants n'étaient plus du tout les mêmes puisque à minima il fallait changer les menuiseries du bâtiment, isoler les combles et surtout venir isoler par l'extérieur tout l'ensemble (mairie/garderie)

S'il n'y a rien à redire sur l'utilité de la plupart de ces préconisations, l'isolation par l'extérieur pose plus question, surtout d'un point de vue esthétique.

Le temps perdu ne nous a pas permis de réaliser les travaux avant la période hivernale et, une fois de plus, notre petite collectivité se trouve pénalisée par des directives complexes à mettre en œuvre, même si l'on veut nous faire croire le contraire.

### Remplacement de la chaudière de l'école primaire.

Alors qu'elle ne donnait aucun signe de faiblesse, même si elle n'était pas de la dernière génération, la chaudière de l'école primaire a rendu l'âme fin novembre. Il nous a donc fallu la remplacer dans l'urgence pour un coût de 7933€.

Des radiateurs électriques ont été installés pour que les enfants soient reçus dans de bonnes conditions.

Merci à l'Entreprise MONTAUT pour sa réactivité.

### Terrain multisports

Le grillage du terrain multisports a été entièrement changé par l'entreprise LACAVE de Juillan (65).

Nous en avons profité pour faire réparer le portillon qui était endommagé.

A ce jour, nous avons fait le choix de laisser cet équipement en accès libre. La mise en place d'une tarification implique des contraintes trop importantes (Paiement, contrôle). Les différents systèmes existants sont trop onéreux pour la gestion d'un seul équipement.





# LES FINANCES

Malgré les augmentations du coût de la vie (énergie, carburant...) et le recul des dotations de l'état, nos budgets de fonctionnement ainsi que d'investissement sont à l'équilibre. Celui-ci est préservé grâce aux efforts faits sur les charges de fonctionnement et ce alors même que nous avons prévu au budget la vente d'une coupe de bois. Elle n'a pas été vendue car le prix proposé n'a pas atteint le montant plancher qui avait été conseillé par les services de l'ONF. Nous avons donc dû faire de gros efforts pour palier ce contre temps.

L'extinction de l'éclairage public en 00H et 06H nous a permis de bonnes économies dans un secteur où les prix flambent.

Nous n'avons plus qu'un seul crédit en cours. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 était de 21 214,12€. Nous clôturerons ce prêt en février 2025.

## Notre commune n'est pas endettée.

Cependant, pour financer les très importants travaux d'entretien de l'église (voir l'article à ce sujet page 6), il nous faudra repasser par la case emprunt.

Un effort a également été fourni pour assainir l'état des créances (sommes dues à la commune) :

- \* Soit les sommes, pour l'essentiel d'anciennes factures d'eau, ont été définitivement déclarées en perte en raison des prescriptions, décès de la personne...
- \* Soit réclamées par le biais de relance de la mairie ou de la Trésorerie.

Notre village est attractif (ensoleillement, proximité de Luchon, disponibilité de terrains à bâtir...). Cette attractivité induit une augmentation de certaines dépenses, par exemple celles liées à l'instruction des actes d'urbanisme. C'est le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui instruit ce type de demandes et elles nous sont facturées sans que nous puissions en refacturer le coût aux demandeurs.

Toutefois ces frais sont largement compensés par la perception de la taxe d'aménagement inhérente aux travaux et constructions objets de ces demandes. Cette somme a régulièrement augmenté tous les ans depuis 2020. Ceci étant, les terrains constructibles vont devenir plus rares et ces revenus vont aussi se réduire dans les années à venir.

Pour rappel, le budget total réalisé a été pour l'année 2023 et sous réserve de l'approbation des comptes administratifs par la trésorière:

### En fonctionnement

**Dépenses: 449 211€**

**Recettes : 551 209€**

### En investissement

**Dépenses : 119 792€**

**Recettes : 191 763€**



Une fois que la réalisation du budget 2024 sera voté en Conseil Municipal, soit pour le 15 avril, les détails vous seront présentés lors d'une prochaine lettre d'information.

# NUMÉROTATION

La numérotation des différentes voies du village est réalisée depuis maintenant plus de 3 ans.

18 bis

Nous attirons votre attention sur l'importance d'utiliser et de mettre à jour votre adresse avec le nom de la rue et le numéro. Ce dernier n'est pas facultatif.

Par exemple: 6 route de Luchon ❌

6 Avenue du Bois Chantant ✅

Villa Machin Av du Bois Chantant ❌

Villa Machin 6 Av du Bois Chantant ✅

Importante pour les secours éventuels, la mise à jour de votre adresse vous permet également de recevoir certains documents. Par exemple, les documents électoraux sont envoyés à l'adresse qui figure sur les listes électorales et celles-ci sont très souvent erronées ou incomplètes. Nous vous rappelons que l'adresse doit être composée, en plus de votre nom bien entendu, d'un numéro et du nom de la rue, et enfin du code postal et de la commune.

Une adresse avec uniquement, le village, maison X, Résidence Y n'est souvent pas distribuée par le facteur.



# SÉCURITÉ CIVILE

Notre commune est dotée d'un PCS (**P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde). Ce document est à l'intention des élus et permet d'agir avec la maximum d'efficacité en cas de crise (crue torrentielle, inondation, tempête etc...).

En parallèle de ce document la mairie a été édité, à l'attention de la population le DICRIM (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs).

Ce document indique la conduite à tenir face aux principaux évènements auxquels nous pourrions être confrontés sur la commune. Il a été distribué à chaque foyer. Si vous l'avez perdu, ne l'avez pas eu car vous venez d'aménager, n'hésitez pas à venir le chercher à la mairie.



# RECENSEMENT

Tous les enfants nés en 2008 doivent se faire recenser à compter de leur 16ème anniversaire.

Le recensement est **OBLIGATOIRE**. Une attestation de recensement sera remise à cette occasion. Nous vous rappelons que celle-ci vous sera demandée pour certaines démarches, comme l'inscription aux examens, permis de conduire...

Cette démarche se fait à la mairie du domicile, le jeune devra se présenter avec sa carte d'identité valide ainsi que le livret de famille à jour.

Ce sont les premiers pas dans la vie de citoyen.



# COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes tenait son assemblée générale le 5 décembre 2023 à la salle communale.

Suite à la démission du Président M. Georges MAMAK, le bureau était à renouveler.

M. Bruno FRANCOIS, ancien facteur de la commune pendant plus de 20 ans et montaubanais d'adoption était le seul candidat pour reprendre le flambeau. Il a été Président pendant de très nombreuses années de l'association des Bénévoles du Pays de Luchon.

C'est donc à l'unanimité qu'il a été élu à la Présidence du Comité des Fêtes de notre village.

Le nouveau bureau est donc constitué comme suit:

**Président** : Bruno FRANCOIS

**Vice-Président** : Francis ARRIEU

**Trésorier** : Jean-Luc CHARTIER

**Trésorier-adjoint** : Jacky ROQUES

**Secrétaire** : Alice GAYS

**Secrétaire-adjoint**: Bernard JALBAUD

Le comité prévoit l'organisation des festivités suivantes en 2024:

- Brandon de la Saint Jean le 28 juin
- Fête de la Ste-Christine le 20 juillet
- Vide-greniers le 10 août
- Mounjétade le 28 septembre
- Repas de Noël et après-midi dansant le 28 décembre



D'autres projets pourraient voir le jour, mais le comité des fêtes a besoin de bras et de bonnes volontés.

Si vous avez un peu de temps vous pouvez prêter main forte, n'hésitez pas à contacter le Président ou un membre du bureau.

Courriel: [cdf.mdl@orange.fr](mailto:cdf.mdl@orange.fr)

Tél: 06.72.45.85.30

**Plus les tâches sont partagées, moins elles sont lourdes.**



## Eclairage LED

Dans le cadre de la seconde tranche d'amélioration de l'éclairage public, l'Entreprise CASSAGNE a procédé au remplacement des anciennes lanternes par des nouvelles de technologie LED. Les zones traitées sont l'Avenue du Bois Chantant, la rue du Sauvegarde, l'impasse DASQUE, la route de Bonnegarde du carrefour des 4 chemins au carrefour avec le Cours Lapeyrouse, la rue de Sous-Baylo et la route de de Subercarrère jusqu'à l'intersection avec l'impasse de Camp Loung. Les lampadaires « boule » du Chemin de Cansech et de la rue du Gourg ont également été remplacés. Ils n'auraient plus été aux normes à compter du 1er janvier 2025.

La troisième tranche programmée, sauf changement, en 2025 verra donc l'ensemble de la commune en éclairage LED.

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne).

# NOUVEAU

## Maison Départementale de Proximité

Le Conseil Départemental se rapproche des habitantes et habitants.

Les agents des MDP vous renseigneront pour sur les services du département et vos droits en tant qu'usagers. Vous pourrez, également, bénéficier d'un accompagnement pour l'instruction et le traitement de vos dossier.

La MDP de Bagnères de Luchon

2 Bd Charles de Gaulle—31110 BAGNERES DE LUCHON

Ouverte les lundis—mercredis— jeudis 9h/12h30 et 13h30/17h30

Tèl: 05.62.00.24.94

Courriel: [proximite.luchon@cd31.fr](mailto:proximite.luchon@cd31.fr)



# ÉTAT CIVIL



## Décès à la maison de retraite « ERA CASO »

MONGE née LAMOR Yvette 86ans - VIDALE née DUPONT Simone 92ans - ARDOUIN Henriette 104ans

FONDEVILA née BAQUEIRA Manuela 99ans - DAVID née ANE Odette 96ans - BILOT Jeanne 102ans  
PEYRAFITTE née GALLOT Renée 94ans - LAURENS née TROC Margueritte 95ans -

PAGES née LABORDE Marie-Louise 77ans - PRADEM Bernard 91ans - TURPIN née RAMIRO Maximilienne 95ans

## Transcription de décès

SANCHEZ Bernard 63ans - LEITE Louis 84ans - LEITE née RAMELOT Blanche 86ans

ESCOUROLLE Henri 87ans - SARTHE Simon 74ans - CAU née LAMORA Marie 88ans

## Mariages

VOISIN Murielle et BEAUTE Francis le 02/09/2023

2 autres mariages célébrés le 03/05/2023 et le 30/09/2023. Les époux ne souhaitent pas de publication.



## Naissances (Avis)



DE ROSSI Enea née le 01/08/2023 à St-Gaudens - GASNOT Meilny né le 25/11/2023 à St-Gaudens